



Procès-verbal

Réunion du Conseil d'établissement de l'école des Jardins-des-Patriotes

Le mercredi 6 octobre à 18h45 à l'école

Présences	Présent	Absent
Amir Zahabi	X	
Tim Liveris	X	
Mohammed Yahia Grine	X	
Isabelle Frève	X	
Brigitte Langevin	X	
Mélyssa Gagné	X	
Valérie Cossette	X	
Émilie Berthiaume		X
Pénélope Leblanc-Bélanger	X	
Catherine Péladeau	X	
Asianne Fortuné (1 ^{re} substitut)		X
Myriam D. Matondo Nkenda (2 ^e substitut)		X

Autre présence: Mme Mélanie McGuire, directrice

1. Ouverture de l'assemblée

La séance débute à 18h50

1.1 Vérification du quorum : oui



2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La direction, Mme Mélanie McGuire, présente l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Mélissa Gagné d'adopter l'ordre de jour tel que présenté avec un point ajouté au varia : Campagne de financement.

Adopté
Résolution numéro CE-25-26/01

3. Approbation du procès-verbal de la rencontre du 26 mai 2025

La direction demande si le procès-verbal du 26 mai est conforme, celui-ci ayant été rendu disponible au préalable. Il est proposé par Mme Mélissa Gagné d'adopter le procès-verbal du 26 mai 2025.

Adopté
Résolution numéro CE-25-26/02

4. Parole au public

Il n'y a pas de public.

5. Élections

La directrice, Mme Mélanie Mc Guire, informe les membres des postes à combler au conseil d'établissement : président et substitut à la présidence.

5.1 Élection, présidence : Mme Brigitte est élue à la présidence.

5.2 Élection, substitut à la présidence : M Yahia Grine est élu comme substitut à la présidence.

6. Formation obligatoire à l'intention des membres du CÉ

La présidente, Madame Brigitte Langevin informe les nouveaux membres de l'obligation de compléter la formation obligatoire. Il s'agit de 7 capsules d'une durée de 27 minutes. Les nouveaux membres : Mme Valérie Cossette, Catherine Péladeau et M Amir Zahabi ont suivi la formation.



7. Formulaire de déclaration d'intérêts CÉ 25-26

Les membres du conseil d'établissement ont reçu le formulaire de dénonciation d'intérêts à compléter et à remettre à la direction (version papier).

8. Autorisation pour la communication des renseignements personnels CÉ 25-26

La présidente, le substitut à la vice-présidence, le représentant au comité de parents et le substitut au comité de parents ont reçu le formulaire d'autorisation pour la communication des renseignements personnels à compléter et à remettre à la direction (version papier).

9. Fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement

La présidente présente brièvement le document des fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement. Le document demeure un document important afin de bien encadrer les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement.

10. Règles de régie interne

La direction présente le document de règles de régie interne aux membres. Il y a quelques ajustements qui sont apportés aux règles de régie interne. Il est proposé par M Samir Zahabi d'approuver les règles de régie interne. Le document sera déposé sur le site web de l'école.

Adopté
Résolution numéro CE-25-26/03

11. Calendrier des rencontres

Après consultation, voici le calendrier des rencontres du CÉ :

~~Lundi 1^{er} décembre~~ Lundi 17 novembre

Lundi 15 décembre

Lundi 2 février

Lundi 23 mars

Lundi 27 avril

Lundi 25 mai

Jeudi 11 juin (heure à confirmer)



12. Mesures visant à favoriser l'accès de chaque élève (approbation)

Mesures visant à favoriser l'accès de chaque élève à tout service, toute activité ou tout matériel pour lequel une contribution financière est approuvée

ATTENDU que, conformément à l'article 8 du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées*, le conseil d'établissement doit mettre en place des mesures visant à favoriser l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est approuvée en vertu de l'article 75.0.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, au matériel d'usage personnel et aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU la Pratique de gestion du CSSMI encadrant la perception des comptes en souffrance (RF-02);

ATTENDU le désir du conseil d'établissement d'éviter les effets de la discrimination directe ou indirecte de certains élèves pour les biens et services prévus à l'article 75.0.1 de la LIP;

Il est proposé par : Madame Mélissa Gagné

De mandater la direction de l'école afin de prendre les mesures suivantes, dans l'ordre de priorité indiqué :

1. S'assurer que les frais facturés aux parents, incluant ceux proposés au conseil d'établissement pour approbation, soient le plus bas possibles;
2. Maximiser l'utilisation des mesures gouvernementales (par exemple : mesure 15230, 15186, etc.);
3. Référer les familles dans le besoin aux organismes communautaires, notamment pour acquitter les frais relatifs au matériel scolaire, au service de garde ou au service de surveillance du dîner;
4. Utiliser la procédure prévue afin d'étaler les paiements dans le temps et de moduler les frais selon la situation financière des familles concernées;
5. Inviter les familles dans le besoin à rencontrer la direction, à la suite de quoi celle-ci peut utiliser le fonds à destination spéciale afin d'assurer les paiements des frais pour ces élèves. Étant entendu que la direction devra prioriser l'utilisation des sommes disponibles dans l'ordre de priorité suivant :

- i. Matériel scolaire et prêt d'équipement (à coût moindre ou sans frais);
- ii. Activités et sorties et voyages éducatifs (à l'exclusion des activités parascolaires);
- iii. Surveillance du dîner;
- iv. Projet pédagogique particulier (à coût moindre ou sans frais);
- v. Service de garde (à l'exclusion des sorties lors des journées pédagogiques)

De rendre compte annuellement au conseil d'établissement des montants utilisés pour aider les familles (anonymisé) dans le fonds à destination;

D'informer les parents, lors des rencontres obligatoires de préinscription aux programmes pédagogiques particuliers avec des frais, des mesures qui peuvent être mises en place pour les parents rencontrant des difficultés financières.

La direction informe les membres du CÉ qu'un montant de 3 992\$ est disponible suite aux règlements des frais facturés aux parents pour favoriser l'accès de chaque élève.

Adopté
Résolution numéro CE-25-26/04

13. Autorisation de sortie à 1,5 km de marche

Il est proposé par Mme Pénélope Leblanc l'adoption des sorties à 1,5 km de marche de l'école jusqu'à la 1^{ère} rencontre du conseil d'établissement en 2026-2027.

Adopté
Résolution numéro CE-25-26/05

14. Plan de lutte (adoption)

Mme Pénélope Leblanc-Bélanger présente le document de plan de lutte ainsi que le nouveau document à l'intention des parents. Il est proposé par Mme Valérie Cossette d'adopter le plan de lutte.

Adopté
Résolution numéro CE-25-26/06

15. Document résumé du plan de lutte (adoption)

Mme Pénélope Leblanc-Bélanger présente le document de résumé du plan de lutte. Il est proposé par Mme Isabelle Frève d'adopter le résumé du plan de lutte.



Adopté
Résolution numéro CE-25-26/07

16. Évaluation du plan de lutte 24-25

Mme Pénélope Leblanc-Bélanger présente l'évaluation du plan de lutte qui a été adopté au mois de mai 2025.

17. Budget de fonctionnement du Conseil d'établissement (adoption)

Le CÉ dispose d'un budget annuel de 775\$. Il est proposé par M Tim Liveris d'adopter le budget de fonctionnement du CÉ.

Adopté
Résolution numéro CE-25-26/08

18. Activités éducatives, culturelles et sportives (approbation)

Considérant l'article 77.1 et 75.0.1 de la LIP qui prévoit le pouvoir du CÉ d'approuver les demandes de sorties ou d'activités éducatives, il est proposé par M Catherine Péladeau d'approuver les demandes de sorties ou d'activités éducatives (document excel déposé sur Sharepoint).

Adopté
Résolution numéro CE-25-26/09

19. Fonds spéciaux (approbation)

La direction présente les demandes. Le fichier des fonds spéciaux avec les montants est déposé dans le Sharepoint. Il est proposé par M Tim Liveris d'accorder ces montants provenant du budget des fonds spéciaux.

Adopté
Résolution numéro CE-25-26/10

20. Modalités reddition de compte suivi budgétaire

Les suivis budgétaires se feront trois fois par année, soit en janvier pour le budget révisé, au mois d'avril pour le suivi budgétaire et au mois de mai pour l'adoption du budget initial.



Le suivi budgétaire pour les frais facturés aux parents pour le service de garde se fera lors de la rencontre du mois de décembre.

21. Tirelire d'Halloween Leucan (approbation)

Il est proposé par Mme Isabelle Frève d'approuver la demande de tirelire de Leucan encore cette année.

Adopté
Résolution numéro CE-25-26/11

22. Moisson des Laurentides (La grande guignolée) ou les Chevaliers de Colomb

Il est proposé par d'approuver la demande de la grande guignolée de Moisson des Laurentides encore cette année.

Adopté
Résolution numéro CE-25-26/12

23. Information/rapports

23.1 Comité de parent

M Sabir Zahabi résume la dernière rencontre de parents. M Zahabi est membre de l'exécutif cette année.

23.2 Présidente

Mme Brigitte Langevin remercie les membres pour leur implication.

23.3 Personnel enseignant/professionnel

Mélissa : sortie au Parc du domaine vert pour le sentiment d'appartenance et tisser des liens.
Pénélope : thermomètre des coups de cœur est vraiment très apprécié des élèves

23.4 Service de garde



Mme Émilie : est absente

23.4 Direction

Rentrée : Très belle rentrée, l'accueil sous le thème des héros est une réussite (vidéo).
Évacuation : La pratique d'évacuation s'est très bien déroulée.

24. Varia

24.1 Campagne de financement : Est-ce qu'on reconduit le comité de parents? Très aidant pour trouver des parents bénévoles et les fonds. Oui

25. Date de la prochaine rencontre : 1^{er} décembre 2025.

26. Levée de l'assemblée

Il est proposé par M Samir Zahabi de lever la séance.
La séance est levée à 21h06

Adopté
Résolution numéro CE-25-26/13

Mme Brigitte Langevin, Présidente du conseil d'établissement

Mme Mélanie M^oGuire, Directrice